

Budget rectificatif 7/2014: excédent 2013

2014/2225(BUD) - 17/12/2014 - Acte final

OBJECTIF : adoption définitive du budget rectificatif n° 7/2014.

ACTE LÉGISLATIF : Adoption définitive (UE, Euratom) 2015/371 du budget rectificatif n° 7 de l'Union européenne pour l'exercice 2014.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 7/2014 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 17 décembre 2014 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à inscrire au budget 2014 l'excédent résultant de l'exécution du budget 2013 de l'ordre de **1.005.406.925,37 EUR**.

La budgétisation de l'excédent diminue d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget de l'UE comme précisé à l'acte final budgétaire (nouvelle répartition des contributions des États membres au budget de l'Union, recalculé avec la diminution de cet excédent).